

L'intervention accueil 2009

L'intervention accueil est une mesure adoptée par le Gouvernement en faveur des familles dont les enfants fréquentent un milieu d'accueil.

Cette intervention financière vise à diminuer la participation financière des parents dans les frais de garde pour les bas et moyens revenus ainsi que pour les fratries. Près de 22.000 familles dont un enfant est inscrit en milieu d'accueil ont bénéficié de cette mesure en faveur du pouvoir d'achat pour l'année 2008. Nombre d'entre elles ont leur enfant inscrit chez un(e) accueillant(e) autonome, une maison d'enfants ou une halte accueil.

L'application de cette mesure s'est réalisée grâce à la collaboration de tous les milieux d'accueil. Le formulaire que vous avez complété et remis aux parents, a permis le versement par l'ONE des montants dus aux familles rencontrant les conditions de la législation. Merci à vous pour le travail accompli !

Et nous voici en 2009, avec le renouvellement de cette opération !

Pour rappel, l'intervention accueil se calcule sur base des barèmes ONE applicables aux milieux d'accueil agréés ou subventionnés. Cela permet de respecter l'enveloppe budgétaire affectée à cette mesure par le Gouvernement. Dès lors, le montant dû se différencie du montant réellement versé par les parents à l'accueillant(e) autonome, à la maison d'enfants ou à la halte accueil où le tarif fixé est laissé au libre choix du responsable. Les parents dont les revenus ne dépassent pas 2200 € par mois peuvent bénéficier d'une réduction qui s'échelonne entre 45 € et 265 € selon leurs revenus. Pour ceux qui perçoivent des revenus entre 2200 € et 3000 € par mois, ils bénéficient d'un montant plafonné à 200 €.

Par ailleurs, toutes les familles dont au moins deux enfants de moins de 3 ans fréquentent simultanément un milieu d'accueil se voient rembourser soit l'équivalent de près de deux mois de frais d'accueil, soit un montant plafonné en fonction de leurs revenus.

Afin de permettre aux familles concernées de profiter de cette réduction financière, l'ONE vous a transmis récemment des documents relatifs à l'intervention accueil. Il vous est demandé de compléter les parties du formulaire «intervention accueil 2009» vous concernant et de transmettre ce formulaire pré-rempli ainsi que la circulaire explicative à tous les ménages dont un enfant est inscrit dans votre milieu d'accueil.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le guichet d'information ONE au 02/542.14.45 ou avec votre Comité subrégional.

Alors à « vos bics et crayons »!

Salima IZEM
Guichet d'information